



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 26 novembre 2007

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 27/11/2007

D - 20070589

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 26 novembre Deux mil sept, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, M. Didier CAZABONNE, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Jean-Paul JAUFFRET, M. Jean-Charles BRON, Mme Françoise BRUNET, M. Dominique DUCASSOU, Mme Anne WALRYCK (*présente jusqu'à 18h30*), M. Stéphan DELAUX, Mme Carole JORDA-DEDIEU, M. Jean-Marc GAUZERE, M. Claude BOCCHIO, Mme Elisabeth VIGNÉ, M. Joël QUANCARD, Mme Muriel PARCELIER, M. Jean-Michel GAUTÉ, M. Henri PONS, M. Pierre LOTHAIRE, M. Jean-Louis DAVID, M. Alain MOGA, M. Bruno CANOVAS, Mme Françoise PUJO, Mme Michelle DARCHE, Mme Ana De OLIVEIRA-POMMET, M. Patrick SIMON, Mme Anne CASTANET, M. Charles CAZENAVE, Mme Marie-Christine GUITER-ROCHE (*présente jusqu'à 18h*), M. Alexis BANAYAN, Mme Eliane BON, Mme Chantal BOURRAGUÉ (*présente jusqu'à 17h30*), Mme Martine MOULIN-BOUDARD, Mme Nadine MAU, Mme Françoise MASSIE, M. Jean-Didier BANNEL, M. Alain PETIT, Mme Christine CHARRAS, Mme Marie-Claude CARLE DE LA FAILLE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean MERCHERZ, M. Guillaume HÉNIN, Mme Chrystèle PALVADEAU, M. Daniel JAULT (*présent jusqu'à 18h*), M. Jean-Michel PEREZ, (*présent jusqu'à 18h50*), Mme Claude MELLIER, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ, Mme Brigitte NABET (*présente jusqu'à 18h30*), M. Vincent MAURIN, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO,

Excusés :

Mme Anne-Marie CAZALET, M. Jacques VALADE, Mme Mireille BRACQ, M. Jacques COLOMBIER,

***DGAC. Musée des Beaux-Arts. Exposition peinture et société
au temps des impressionnistes. A. Roll - A. Smith.
Convention de prêt d'oeuvre avec la C.C.I de Bordeaux.
Signature. Vente de catalogues et de produits dérivés.
Autorisation***

M. Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Musée des Beaux-Arts de Bordeaux organise, du 6 décembre 2007 au 6 avril 2008, une grande exposition qui réunit autour d'un important ensemble de toiles d'Alfred Smith et d'Alfred Roll, des œuvres de leurs contemporains.

Pour cette exposition, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux a voulu participer en prêtant un tableau monumental d'Alfred Smith intitulé *Vue de Bordeaux depuis l'embarcadère de Bacalan*, et montrer ainsi son attachement à la vie culturelle de la Ville de Bordeaux. En effet, l'exposition de ce tableau, inconnu du public contemporain, sera l'occasion de la redécouverte de cette œuvre.

Une convention régit les modalités de ce prêt.

D'autre part, cette exposition sera l'occasion de proposer à la vente deux catalogues et des produits dérivés selon les modalités suivantes :

Deux catalogues (monographies) de 180 pages, consacrées respectivement à A. Roll et A. Smith, seront édités à cette occasion en 450 exemplaires chacune (330 exemplaires réservés à la vente et 120 exemplaires en dons et échanges), un réapprovisionnement est prévu par tranche de 50 exemplaires. Le prix de vente de chaque monographie sera de 26 €.

Des produits dérivés seront aussi proposés à la vente et en dons :

- 50 affiches 120 x 176 cm : 5 € l'unité (affichage et dons 200)
- affichettes 60 x 40 cm : 3 € l'unité (affichage et dons 200)
- 3 modèles de poster (300 exemplaires de chaque) 60 x 40 cm : 3 € l'unité ou 8 € les 3 (280 exemplaires à la vente et 20 exemplaires en dons, pour chaque modèle)
- 12 modèles de cartes postales en 500 exemplaires de chaque (480 exemplaires destinés à la vente et 20 exemplaires pour les dons)
- modèles de cartes postales en 250 exemplaires de chaque (230 exemplaires destinés à la vente et 20 exemplaires pour les dons)
- prix de vente : 0.80 € l'unité ou 3 € les 4
- 4500 exemplaires du « petit journal » de l'exposition (« fac-similé » 4 pages) : 1 € (4450 à la vente et 50 en dons)

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer cette convention et à appliquer ces tarifs.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 26 novembre 2007

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Dominique DUCASSOU
Adjoint au Maire

Convention de prêt d'oeuvre

Entre

La Ville de Bordeaux représentée par M. Alain Juppé, son maire, autorisé par délibération en date du reçue en préfecture le
appelée ci-après « Ville de Bordeaux - Musée des Beaux-Arts »
D'une part

Et

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux, 12 place de la Bourse, 33076 Bordeaux cedex, représentée par M. Laurent COURBU, son président appelée ci-après « CCIB »

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit

Préambule

Le Musée des Beaux-Arts de Bordeaux organise une exposition consacrée aux peintres Alfred Roll et Alfred Smith, intitulée, « Peinture et société au temps des impressionnistes. A. Roll - A. Smith ».

Cette exposition se déroulera du 6 décembre 2007 au 6 avril 2008 à la Galerie des Beaux-Arts et dans l'aile nord du musée.

Dans le cadre de sa politique de développements et de projets, afin de favoriser la création de nouveaux liens entre les entreprises bordelaises, la Ville de Bordeaux et le Musée des Beaux-Arts, la CCIB a souhaité participer à cette exposition en prêtant un tableau de Smith Vue de Bordeaux depuis l'embarcadère de Bacalan.

ARTICLE I : Objet de la convention

La CCIB prête au Musée des Beaux-Arts, pour l'exposition désignée en préambule, un tableau d'Alfred Smith Vue de Bordeaux depuis l'embarcadère de Bacalan.

Ce tableau (247,5 x 153 cm), très peu connu du public, sera l'occasion de la redécouverte de cette oeuvre qui prendra une part importante dans l'exposition.

La présente convention définit les obligations des deux parties, au sujet de ce prêt.

ARTICLE II : Obligations de «La Ville de Bordeaux - Musée des Beaux-Arts »

La Ville de Bordeaux - Musée des Beaux Arts prend en charge les frais de transports et d'assurance de l'oeuvre prêtée par la CCIB.

La Ville de Bordeaux - Musée des Beaux Arts s'engage à prendre en charge une partie du coût de la restauration de l'oeuvre nécessaire à sa présentation (la CCIB désignera le restaurateur de son choix) ainsi que la remise en état du cadre.

La Ville de Bordeaux – Musée des Beaux Arts s'engage à faire figurer la mention de ce prêt sur le cartel de l'oeuvre et/ou dans le catalogue.

La Ville de Bordeaux – Musée des Beaux Arts s'engage à mentionner ou à faire figurer le logo de la CCIB sur tous ses documents de communication.

La Ville de Bordeaux - Musée des Beaux-Arts autorise la CCIB à communiquer sur le prêt de l'oeuvre mentionnée à l'article I, et à prêter l'ektachrome de l'oeuvre pour les documents de communication de la CCIB.

La Ville de Bordeaux - Musée des Beaux-Arts s'engage à mettre gratuitement à la disposition de la CCIB, le hall d'accueil de l'aile nord pour organiser une soirée (date et conditions à déterminer avec le Directeur du Musée des Beaux-Arts).

Une visite de l'exposition pourra être organisée spécialement à cette occasion.

ARTICLE III : Obligations de la CCIB

La CCIB prête l'œuvre mentionnée à l'article I pour l'exposition du Musée des Beaux-Arts de Bordeaux.

La CCIB devra faire figurer le logo de la « Ville de Bordeaux - Musée des Beaux-Arts » sur ses documents de communication internes ou externes.

La CCIB devra mettre le tableau à la disposition du Musée des Beaux-Arts avec un délai nécessaire à sa restauration avant l'exposition.

ARTICLE IV : Durée

La présente convention est prévue pour la durée de l'exposition, jusqu'au retour de l'œuvre.

Elle pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec AR dans un délai de quinze (15) jours.

La Ville de Bordeaux se réserve pour sa part, la possibilité de résilier les présentes pour tout motif d'intérêt général.

ARTICLE V : Dépôt de l'œuvre

Les deux parties pourront mener des négociations en vue du prêt de l'œuvre (dépôt) au Musée des Beaux Arts de Bordeaux, pour l'exposer après la fin de l'exposition objet des présentes.

En cas d'accord, la durée et les conditions feront l'objet d'une convention de prêt d'œuvre séparée des présentes.

ARTICLE VI : Litiges

Tous les litiges concernant la présente convention seront soumis en tant que de besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

ARTICLE VII : Election de domicile

Pour les présentes, il est fait élection de domicile :

Pour la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, place Pey Berland, 33077 Bordeaux cedex

Pour la CCIB, tel qu'indiqué en tête des présentes.

Fait en quatre (4) exemplaires,

A Bordeaux, le

Le Maire de la Ville de Bordeaux	Le Président de la CCIB
---	--------------------------------